



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011
Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	27	7
VOTE		
Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Léopold ROSSO, Président, s'est retiré au moment du vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

N°2011-04-40

**Approbation du
Compte Administratif 2010
du budget « Principal »**

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absentes excusées : Mme Christel PAGES - Mme Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de Monsieur Noël GENIALE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur Léopold ROSSO, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, pour le budget principal.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2010, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		989 823.11	2 267 779.31		2 267 779.31	989 823.11
Opération de l'exercice	12 593 240.65	13 644 067.25	2 595 159.06	3 238 617.38	15 188 399.71	16 882 684.63
TOTAUX	12 593 240.65	14 633 890.36	4 862 938.37	3 238 617.38	17 456 179.02	17 872 507.74
Résultats de clôture		2 040 649.71	1 624 320.99		1 624 320.99	2 040 649.71
Restes à réaliser			1 518 004.00	3 390 648.46	1 518 004.00	3 390 648.46
TOTAUX CUMULES		2 040 649.71	3 142 324.99	3 390 648.46	3 142 324.99	5 431 298.17
RESULTATS DEFINITIFS		2 040 649.71		248 323.47		2 288 973.18

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
3. Approuve le présent compte administratif 2010 du budget « Principal ».

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 Avril 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011
Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	27	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

N°2011-04-41

Compte Administratif 2010 du budget « Principal » Affectation du résultat

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absentes excusées : Mme Christel PAGES - Mme Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :
Vu l'approbation du compte administratif 2010,
Vu les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :
 - Résultat de l'exercice 1 050 826.60 €
 - Excédent reporté 989 823.11 €
 - Résultat à affecter 2 040 649.71 €
- Section d'investissement :
 - Solde d'exécution - 1 624 320.99 €

affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisés 905 237.71 €
- ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté..... 1 135 412.00 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2011.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 Avril 2011
Le Président,
Léopold ROSSO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011
Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	7
VOTE		
<i>Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Léopold ROSSO, Président, s'est retiré au moment du vote</i>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

N°2011-04-42

Approbation du Compte Administratif 2010 du budget « Assainissement »

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absentes excusées : Mme Christel PAGES – Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur Noël GENIALE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur Léopold ROSSO, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget assainissement.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2010, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		442 183.22	321 684.01		321 684.01	442 183.22
Opération de l'exercice	1 965 236.01	2 723 715.30	1 081 972.87	1 705 285.04	3 047 208.88	4 429 000.34
TOTAUX	1 965 236.01	3 165 898.52	1 403 656.88	1 705 285.04	3 368 892.89	4 871 183.56
Résultats de clôture		1 200 662.51		301 628.16		1 502 290.67
Restes à réaliser			1 593 244.00	691 070.00	1 593 244.00	691 070.00
TOTAUX CUMULES		1 200 662.51	1 593 244.00	992 698.16	1 593 244.00	2 193 360.67
RESULTATS DEFINITIFS		1 200 662.51	600 545.84			600 116.67

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
3. Approuve le présent compte administratif 2010 du budget « Assainissement ».

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 Avril 2011

Le Président,
Léopold ROSSO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011
Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absentes excusées : Mme Christel PAGES – Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

N°2011-04-43

Compte Administratif 2010 du budget « Assainissement » Affectation du résultat

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Vu l'approbation du compte administratif 2010,
Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - résultat de l'exercice : 758 479.29 €
 - excédent reporté : 442 183.22 €
 - résultat à affecter : 1 200 662.51 €
- Section d'investissement :
 - solde d'exécution : 301 628.16 €

affecte le résultat comme suit :

- compte 1068 : autres réserves 600 545.84 €
- ligne 002 : excédent d'exploitation reporté 600 116.67 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2011.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 Avril 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011
Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	7
VOTE		
Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Léopold ROSSO, Président, s'est retiré au moment du vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

N°2011-04-44

**Approbation du
Compte Administratif 2010
du budget « Eau potable »**

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absentes excusées : Mme Christel PAGES – Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur Noël GENIALE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur Léopold ROSSO, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget eau potable.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2010, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		629 568.79		2 690 362.34		3 319 931.13
Opération de l'exercice	2 401 293.41	1 918 002.82	509 991.18	855 158.46	2 911 284.59	2 773 161.28
TOTAUX	2 401 293.41	2 547 571.61	509 991.18	3 545 520.80	2 911 284.59	6 093 092.41
Résultats de clôture		146 278.20		3 035 529.62		3 181 807.82
Restes à réaliser			281 510.00	90 805.00	281 510.00	90 805.00
TOTAUX CUMULES		146 278.20	281 510.00	3 126 334.62	281 510.00	3 272 612.82
RESULTATS DEFINITIFS		146 278.20		2 844 824.62		2 991 102.82

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
3. Approuve le présent compte administratif 2010 du budget « Eau Potable ».

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 Avril 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011
Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-04-45

Compte Administratif 2010 du budget « Eau potable » Affectation du résultat

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absentes excusées : Mme Christel PAGES – Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

Objet : compte administratif 2010 du budget Eau Potable – affectation du résultat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité:
Vu l'approbation du compte administratif 2010,
Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - Résultat de l'exercice -483 290.59 €
 - Excédent reporté 629 568.79 €
 - Résultat à affecter 146 278.20 €
- Section d'investissement :
 - Solde d'exécution 3 035 529.62 €

affecte le résultat de la section d'exploitation comme suit :

- ligne 002 Excédent d'exploitation reporté 146 278.20 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2011.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 Avril 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011
Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	7
VOTE		
<i>Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Léopold ROSSO, Président, s'est retiré au moment du vote</i>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absentes excusées : Mme Christel PAGES – Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

N°2011-04-46

**Approbation du
Compte Administratif 2010
du budget
« Ports maritimes de plaisance »**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur Noël GENIALE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur Léopold ROSSO, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget ports maritimes de plaisance.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2010, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		48 246.72		71 037.74		119 284.46
Opération de l'exercice	402 118.70	596 546.35	741 993.55	645 530.66	1 144 112.25	1 242 077.01
TOTAUX	402 118.70	644 793.07	741 993.55	716 568.40	1 144 112.25	1 361 361.47
Résultats de clôture		242 674.37	25 425.15		25 425.15	242 674.37
Restes à réaliser			107 357.00	19 600.00	107 357.00	19 600.00
TOTAUX CUMULES		242 674.37	132 782.15	19 600.00	132 782.15	262 274.37
RÉSULTATS DEFINITIFS		242 674.37	113 182.15			129 492.22

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
3. Approuve le présent compte administratif 2010 du budget « Ports maritimes de plaisance ».

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 Avril 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011
Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-04-47

**Compte Administratif 2010
du budget
« Ports maritimes de plaisance »
Affectation du résultat**

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absentes excusées : Mme Christel PAGES – Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Vu l'approbation du compte administratif 2010,
Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - résultat de l'exercice : 194 427.65 €
 - excédent reporté : 48 246.72 €
 - résultat à affecter : 242 674.37 €
- Section d'investissement :
 - solde d'exécution : -25 425.15 €

affecte le résultat comme suit :

- compte 1068 : autres réserves 113 182.15 €
- ligne 002 : excédent d'exploitation reporté 129 492.22 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2011.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 Avril 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011
Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	7
VOTE		
<i>Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Léopold ROSSO, Président, s'est retiré au moment du vote</i>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absentes excusées : Mme Christel PAGES – Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

N°2011-04-48
**Approbation du
Compte Administratif 2010
du budget
« Service public d'assainissement
non collectif » (SPANC)**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur Noël GENIALE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur Léopold ROSSO, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget service public d'assainissement non collectif.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2010, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés						
Opération de l'exercice	3 151.41	160.00			3 151.41	160.00
TOTAUX	3 151.41	160.00			3 151.41	160.00
Résultats de clôture	2 991.41				2 991.41	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RÉSULTATS DEFINITIFS	2 991.41				2 991.41	

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
2. Approuve le présent compte administratif 2010 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 Avril 2011
Le Président,
Léopold ROSSO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011
Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-04-49

**Compte Administratif 2010
du budget
« Service Public d'Assainissement
Non Collectif » (SPANC)
Affectation du résultat**

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absentes excusées : Mme Christel PAGES – Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité:

Vu l'approbation du compte administratif 2010,
Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - résultat de l'exercice : - 2 991.41 €
 - excédent reporté : 0.00 €
 - résultat à affecter : 0.00 €
- Section d'investissement :
 - solde d'exécution : 0.00 €

Aucun résultat n'étant dégagé de l'exercice, il n'y a pas d'affectation sur le budget primitif 2011.

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 Avril 2011
Le Président,
Léopold ROSSO**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011
Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	7

N°2011-04-50

**Arrêté
des comptes de gestion 2010
du Trésorier**

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absentes excusées : Mme Christel PAGES – Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

Monsieur GENIALE, Vice-Président, rapporteur

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 du budget principal et des budgets annexes d'assainissement, d'eau potable, des ports maritimes de plaisance, du service public d'assainissement non collectif, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le Conseil Communautaire :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion du budget principal, des budgets annexes d'assainissement, d'eau potable, des ports maritimes de plaisance et du service public d'assainissement non collectif, dressés pour l'exercice 2010, par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 Avril 2011
Le Président,
Léopold ROSSO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011
Date d'affichage convocation :05/04/2011

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	7

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

N°2011-04-51
Approbation du
budget primitif 2011
Budget principal

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absente excusée : Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

Monsieur Léopold ROSSO, Président, présente le projet de budget 2011. Celui-ci reprend les résultats (excédents et déficits de l'année 2010, ainsi que les restes à réaliser). Il peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	13 620 318.00 €
➤ Opérations d'ordre	803 895.00 €
TOTAL	14 424 213.00 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	13 257 641.00 €
➤ Opérations d'ordre	31 160.00 €
➤ Résultat de fonctionnement reporté	1 135 412.00 €
TOTAL	14 424 213.00 €

Section d'investissement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	4 289 862.00 €
➤ Opérations d'ordre	31 160.00 €
➤ Restes à réaliser	1 518 004.00 €
➤ Résultat reporté	1 624 320.99 €
TOTAL	7 463 346.99 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	3 268 803.53 €
➤ Restes à réaliser	3 390 648.46 €
➤ Opérations d'ordre	803 895.00 €
TOTAL	7 463 346.99 €

Le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2011 du Budget « Principal », par nature et avec reprise des résultats :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - o avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres

Section fonctionnement : Chapitre 011 : 19 voix pour et 17 voix contre

Section fonctionnement : tous les autres chapitres sont adoptés à l'unanimité

Section d'investissement : chaque chapitre est adopté à l'unanimité

Résultat du vote du budget dans sa globalité

- Section de fonctionnement : adoption du budget par 19 voix pour, 0 contre et 17 abstentions
- Section d'investissement : adoption du budget par 36 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 Avril 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011
Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	7

N°2011-04-52
Approbation du
budget primitif 2011
Budget « Assainissement »

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absente excusée : Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

Monsieur Léopold ROSSO, Président, présente le projet de budget 2011. Celui-ci reprend les résultats (excédents et déficits de l'année 2010, ainsi que les restes à réaliser). Il peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	1 170 536.00 €
➤ Opérations d'ordre	<u>2 226 855.67 €</u>
TOTAL	3 397 391.67 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	2 416 524.00 €
➤ Opérations d'ordre	380 751.00 €
➤ Résultat d'exploitation reporté	<u>600 116.67 €</u>
TOTAL	3 397 391.67 €

Section d'investissement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	2 937 711.00 €
➤ Opérations d'ordre	380 751.00 €
➤ Restes à réaliser	<u>1 593 244.00 €</u>
TOTAL	4 911 706.00 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	1 692 152.17 €
➤ Restes à réaliser	691 070.00 €
➤ Opérations d'ordre	2 226 855.67 €
➤ Solde d'exécution reporté	<u>301 628.16 €</u>
TOTAL	4 911 706.00 €

Le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2011 du Budget « Assainissement », par nature et avec reprise des résultats :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - o avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Résultat du vote

- Section d'exploitation : adoption du budget par 36 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Section d'investissement : adoption du budget par 36 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 Avril 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011

Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	7

N°2011-04-53
Approbation du
budget primitif 2011
Budget « Eau potable »

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENÇ pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absente excusée : Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

Monsieur Léopold ROSSO, Président, présente le projet de budget 2011. Celui-ci reprend les résultats (excédents et déficits de l'année 2010, ainsi que les restes à réaliser). Il peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	1 535 812.20 €
➤ Opérations d'ordre	<u>545 671.00 €</u>
TOTAL	2 081 483.20 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	1 929 900.00 €
➤ Résultat d'exploitation reporté	5 305.00 €
➤ Résultat reporté	<u>146 278.20 €</u>
TOTAL	2 081 483.20 €

Section d'investissement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	4 081 890.62 €
➤ Opérations d'ordre	5 305.00 €
➤ Restes à réaliser	<u>281 510.00 €</u>
TOTAL	4 368 705.62 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	696 700.00 €
➤ Restes à réaliser	90 805.00 €
➤ Opérations d'ordre	545 671.00 €
➤ Résultat reporté	<u>3 035 529.62 €</u>
TOTAL	4 368 705.62 €

Le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2011 du Budget « Eau Potable », par nature et avec reprise des résultats :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - o avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Résultat du vote

- Section d'exploitation : adoption du budget par 36 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Section d'investissement : adoption du budget par 36 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 Avril 2011

Le Président,
Léopold ROSSO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011

Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	7

N°2011-04-54
Approbation du
budget primitif 2011

Budget
« Ports maritimes de plaisance »

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENÇ pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absente excusée : Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

Monsieur Léopold ROSSO, Président, présente le projet de budget 2011. Celui-ci reprend les résultats (excédents et déficits de l'année 2010, ainsi que les restes à réaliser). Il peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	393 968.22 €
➤ Opérations d'ordre	<u>250 417.00 €</u>
TOTAL	644 385.22 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	485 300.00 €
➤ Opérations d'ordre	29 593.00 €
➤ Résultat d'exploitation reporté	<u>129 492.22 €</u>
TOTAL	644 385.22 €

Section d'investissement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	220 824.85 €
➤ Restes à réaliser	107 357.00 €
➤ Opérations d'ordre	29 593.00 €
➤ Résultat reporté	<u>25 425.15 €</u>
TOTAL	383 200.00 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	113 183.00 €
➤ Restes à réaliser	19 600.00 €
➤ Opérations d'ordre	<u>250 417.00 €</u>
TOTAL	383 200.00 €

Le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2011 du Budget « Ports maritimes de plaisance », par nature et avec reprise des résultats :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - o avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Résultat du vote

- Section d'exploitation : adoption du budget par 36 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Section d'investissement : adoption du budget par 36 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 Avril 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informé qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011

Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	7

N°2011-04-55
Approbation du
budget primitif 2011

Budget
« Service Public Assainissement
Non Collectif » (SPANC)

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENÇ pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absente excusée : Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

Monsieur Léopold ROSSO, Président, présente le projet de budget 2011 qui présente une seule section d'exploitation et peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	20 628.59 €
➤ Résultat reporté	2 991.41 €
TOTAL	23 620.00 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	23 620.00 €
TOTAL	23 620.00 €

Le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2011 du budget « Service Public d'Assainissement Non Collectif », par nature, au niveau du chapitre pour la section d'exploitation, avec reprise du résultat.

Résultat du vote

- Section d'exploitation : adoption du budget par 36 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 Avril 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011
Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2011-04-56

**Provisions pour risque de
dépréciation des actifs circulants**

Budget Ports maritimes de plaisance

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absente excusée : Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

Monsieur Noël GENIALE, Vice-Président, rapporte :

Conformément à la réforme de l'instruction M14 applicable au 1^{er} janvier 2006 visant à simplifier le régime des provisions en proposant une refonte du système de provisions basé sur une approche plus réaliste du risque, la constitution de provisions doit faire d'objet d'une délibération du Conseil Communautaire.

Considérant le litige qui oppose la Communauté de Communes Terre de Camargue à la SARL ARGAM ACCASTILLAGE SERVICE pour défaut de versement de loyers.

C'est pourquoi, dans le respect de prudence budgétaire, M. GENIALE, Vice-Président, propose :

- De décider la constitution d'une provision de 15 000 € pour risque de dépréciation des actifs circulants au budget 2011
- De délibérer afin de régulariser les montants votés aux budgets primitifs de 2007 à 2010, sans délibérations spécifiques, pour un montant de provision de 15 000 € pour 2007, 15 000 € pour 2008, 15 000 € pour 2009 et 15 000 € pour 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- Décide la constitution d'une provision de 15 000 € pour risque de dépréciation des actifs circulants au budget primitif 2011, budget « ports maritimes de plaisance »
- Délibère pour régulariser les montants votés aux budgets primitifs de 2007 à 2010, sans délibérations spécifiques, pour un montant de provision de 15 000 € pour 2007, 15 000 € pour 2008, 15 000 € pour 2009 et 15 000 € pour 2010
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces y afférent à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 Avril 2011
Le Président,
Léopold ROSSO**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011

Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2011-04-57

**Provisions pour risque
et charges d'exploitation**

Budget Assainissement

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absente excusée : Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

Monsieur Noël GENIALE, Vice-Président, rapporte :

Conformément à la réforme de l'instruction M14 applicable au 1^{er} janvier 2006 visant à simplifier le régime des provisions en proposant une refonte du système de provisions basé sur une approche plus réaliste du risque, la constitution de provisions doit faire d'objet d'une délibération du Conseil Communautaire.

Considérant l'attente de règlement d'une PRE pour des travaux non commencés à ce jour et dont le permis de construire est valable jusqu'au 10/03/2012.

C'est pourquoi, dans le respect de prudence budgétaire, M. GENIALE, Vice-Président, propose de constituer une provision nouvelle d'un montant de 20 000 €, au budget 2011, afin de couvrir les risques et charges d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De constituer une provision nouvelle d'un montant de 20 000 €, au budget primitif 2011, budget « assainissement », afin de couvrir les risques et charges d'exploitation
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces y afférent à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 Avril 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifiée, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011
Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2011-04-58

Provisions pour risque
de dépréciation des actifs circulants

Budget Principal

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absente excusée : Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

Monsieur Noël GENIALE, Vice-Président, rapporte :

Conformément à la réforme de l'instruction M14 applicable au 1^{er} janvier 2006 visant à simplifier le régime des provisions en proposant une refonte du système de provisions basé sur une approche plus réaliste du risque, la constitution de provisions doit faire d'objet d'une délibération du Conseil Communautaire.

Considérant le contentieux qui oppose la Communauté de Communes Terre de Camargue à la Ville d'Aigues-Mortes concernant les opérations d'investissement sous mandat dans le cadre de la Loi MOP du 12/07/1985.

Dans le respect de prudence budgétaire, M. GENIALE, Vice-Président, propose :

- De décider la constitution d'une provision de 50 000 € pour risque de dépréciation des actifs circulants au budget primitif 2011, budget « principal »
- De délibérer afin de régulariser les montants votés aux budgets primitifs 2009 et 2010, sans délibérations spécifiques, pour un montant de provision de 30 000 € pour 2009 et 30 000 € pour 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De décider la constitution d'une provision de 50 000 € pour risque de dépréciation des actifs circulants au budget primitif 2011, budget « principal »
- De délibérer afin de régulariser les montants votés aux budgets primitifs 2009 et 2010, sans délibérations spécifiques, pour un montant de provision de 30 000 € pour 2009 et 30 000 € pour 2010
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces y afférent à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 Avril 2011
Le Président,
Léopold ROSSO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011
Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2011-04-59

**Imputation budgétaire
de la dépense relative à l'achat de
composteurs et lombricomposteurs**

Budget Principal

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absente excusée : Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

Monsieur Noël GENIALE, Vice-Président, rapporte :

Conformément à l'instruction n° 02 028 M0 du 3 avril 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local applicable aux comptabilités publiques et notamment à la M14, les biens meubles dont le montant unitaire est inférieur à 500 € peuvent être imputés en section d'investissement après délibération expresse du Conseil Communautaire décidant de les faire figurer dans la liste élaborée par la collectivité ayant vocation à compléter le contenu des rubriques de la liste réglementaire.

La dépense relative au marché de fourniture de composteurs et de lombricomposteurs, a été inscrite en section d'investissement. Le coût unitaire de ces biens étant inférieur à 500 €, il propose au Conseil Communautaire, d'inscrire l'achat des composteurs et des lombricomposteurs dans la liste élaborée par la collectivité et de fixer la durée d'amortissement de ces biens à 1 an maximum

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'inscrire l'achat des composteurs et des lombricomposteurs dans la liste élaborée par la collectivité somme indiqué ci-dessus,
- De fixer la durée d'amortissement de ces biens à 1 an maximum,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces y afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 Avril 2011
Le Président,
Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011
Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2011-04-60

**Marché de transport
des élèves des écoles primaires
du périmètre communautaire
pour les activités sportives**

**Avenant n°1 - Lot n°2
« Transport à destination
de la piscine du Grau du Roi »**

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absente excusée : Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

M. CONDE, Vice-Président, évoque la décision n°10-27 du 20 avril 2010, déposée en Préfecture du Gard le 29 avril 2010 relative au marché de transport des élèves des écoles primaires du territoire communautaire pour les activités sportives, attribué à l'entreprise COURRIER DU MIDI sise à Montpellier 34073 Cedex 3, pour un montant initial de 11 298,62 € HT pour l'année 2011.

Afin de répondre à une demande exceptionnelle de l'équipe enseignante de l'école Tabarly du Grau du Roi qui souhaitait que les enfants puissent exercer l'activité « piscine », il a été nécessaire de mettre en place deux transports aller/retour supplémentaires au contrat, les mardi 12 avril et 19 avril 2011.

La prestation supplémentaire à exécuter par le titulaire du contrat sera calculée en fonction des prix inscrits dans sa proposition en date du 28 mars 2011. Le montant du trajet aller/retour pour un mardi est fixé à 67,01€ HT soit 70,70€ TTC, le montant total de l'avenant n° 1 est fixé à 141,40 € TTC.

En conséquence, il convient de modifier le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial de base du marché :11 298.62 € HT
- Plus value, objet de l'avenant n°1 134.02 € HT soit 141.40 € TTC
- Montant définitif du Marché de base11 432.64 € HT soit 12 061.44 € TTC

L'avenant entraîne une augmentation de 1.15 % du montant global du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'avenant n°1 au marché de transport des élèves des écoles primaires du périmètre communautaire pour les activités sportives – Lot n°2 « Transport à destination de la piscine du Grau du Roi » comme indiqué ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 avril 2011
Le Président,
Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011

Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2011-04-61

Fixation des taux de TEOM pour l'année 2011

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absente excusée : Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

Monsieur Léopold ROSSO, Président, rappelle au Conseil Communautaire que, conformément à l'article 107 de la loi de finances pour 2004, codifié aux articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code Général des Impôts, les communes et leurs groupements doivent, depuis 2005, voter un taux de TEOM et non plus un produit.

Ces dispositions autorisent, à titre dérogatoire, les établissements publics de coopération intercommunale ayant institué la TEOM, à voter, depuis le 1^{er} janvier 2005, des taux de taxe différents par commune, en utilisant un zonage infra communal déjà existant, afin de lisser les hausses de cotisations liées à l'harmonisation du mode de financement du service d'enlèvement des déchets ménagers au sein de son territoire. Le lissage ne pouvant excéder une période de dix ans à compter du 1^{er} janvier 2005 devrait être atteint en fin de mandature.

Par délibération du 2 octobre 2002, déposée en Préfecture du Gard le 9 octobre 2002, le Conseil Communautaire a mis en place la TEOM et a défini trois zones de ramassage des ordures ménagères sur le territoire communautaire.

Suite à la notification des bases prévisionnelles de chaque zone de perception, transmise par les services fiscaux, il propose au Conseil Communautaire, d'adopter les taux suivant pour l'année 2011 :

Zone de perception	Commune	Taux 2011
Zone 1	Grau du Roi	8.95 %
Zone 2	Aigues-Mortes	8.60 %
Zone 3	Saint Laurent d'Aigouze	9.50 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De fixer les taux de TEOM pour les 3 zones, pour l'année 2011, comme indiqué ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 12 avril 2011
Le Président,
Léopold ROSSO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011

Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2011-04-62

Fixation du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2011

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absente excusée : Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

Monsieur Léopold ROSSO, Président, évoque la Loi de finances n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 et les articles relatifs à la réforme de la Taxe Professionnelle sur le principe général suivant :

- La contribution économique territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- L'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
- Le transfert d'impôts et taxes d'Etat
- La dotation de compensation de la réforme
- La garantie individuelle de ressources pour chaque collectivité

Pour le bloc communal, le dispositif global des réaffectations entre 2010 et 2011 est le suivant :

- CFE
- 26,5% CVAE
- 5% Etat (frais d'assiettes et dégrèvement) pour la CFE et le FNB, et 3,4% pour la TH
- IFER
- TH départementale
- TFNB régionale

La CCTC qui était précédemment un EPCI à taxe professionnelle unique (EPCI TPU) devient désormais, un EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (EPCI FPU). Aussi, en 2011, il convient de fixer le taux de CFE pour déterminer le montant du nouveau panier de recettes.

Suite aux informations transmises par les services fiscaux et en fonction des règles de droit commun, il propose pour l'année 2011, de fixer le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises de la manière suivante :

Désignation	Taux 2011
Cotisation Foncière des Entreprises	27.37 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De fixer le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2011 à 27.37 % comme indiqué ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 12 avril 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 avril 2011

Date de la convocation : 05/04/2011

Date d'affichage convocation :05/04/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N°2011-04-63

**Fixation des taux de Taxe d'Habitation (TH)
et de
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)
pour l'année 2011**

L'an deux mille onze et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - M. Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Alain CAMPACI pour M. Jacques DELORD - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Richard PAULET

Absente excusée : Mme Khadija PINCHON

Secrétaire de séance : M. Julien CANCE

Monsieur Léopold ROSSO, Président, évoque la Loi de finances n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 et les articles relatifs à la réforme de la Taxe Professionnelle sur le principe général suivant :

- La contribution économique territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
- Le transfert d'impôts et taxes d'Etat
- La dotation de compensation de la réforme
- La garantie individuelle de ressources pour chaque collectivité

Pour le bloc communal, le dispositif global des réaffectations entre 2010 et 2011 est le suivant :

- CFE
- 26,5% CVAE
- 5% Etat (frais d'assiettes et dégrèvement) pour la CFE et le FNB, et 3,4% pour la TH
- IFER
- TH départementale
- TFNB régionale

La CCTC qui était précédemment un EPCI à taxe professionnelle unique (EPCI TPU) devient désormais, un EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (EPCI FPU), avec l'introduction d'impositions additionnelles. Aussi, en 2011, il convient de fixer les taux de TH et de TFNB pour déterminer le montant du nouveau panier de recettes.

Suite aux informations transmises par les services fiscaux et face à une volonté unanime des élus communautaires d'un impact neutre de la réforme sur le contribuable ménage, il propose pour l'année 2011, de fixer le taux de la Taxe d'Habitation (TH) et de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) comme suit :

Désignation	Taux 2011
Taxe d'Habitation (TH)	10.36 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	3.56 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De fixer le taux de la Taxe d'Habitation (TH) et de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB), pour l'année 2011, comme indiqué ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 12 avril 2011

Le Président,
Léopold ROSSO